

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE\_2020\_029

Séance du samedi 23 mai 2020

Membres en exercice : 19	Date de la convocation: 15/05/2020
Présents : 19	<i>L'an deux mille vingt et le vingt-trois mai l'assemblée régulièrement</i>
Votants: 19	<i>convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,</i>
Pour : 19	
Contre : 0	<u>Présents</u> : Catherine BLACLARD, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Olivier MALACHANNE, Lucie BONICEL, Sophie BOISSIER, Fabienne PUCHERAL MOLINES, Gilles MERCIER, Guillaume HARVOIS, Mathieu PUCHERAL, Florence BOISSIER, Thibaud MALGOUYRES, Clara ARBOUSET, Cyril DJALMIT, Julie DELES
Secrétaire de séance: Michèle BUISSON	<u>Représentés:</u> <u>Excusés:</u> <u>Absents:</u>

Objet: ELCTION DES ADJOINTS - DE\_2020\_029

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-17, et L2122-7

Considérant que Mr le Maire et ses adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au premier tour, il est procédé à un deuxième tour de scrutin, et si nécessaire, à un troisième tour à la majorité relative.

Mr le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient dans les mêmes conditions que pour celle du Maire.

Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 19
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

#### **Election du premier Adjoint**

Ont obtenu :

- Mme. Michele Buisson: seize voix (16)
- M. Matthias Cornevaux: trois voix (3)

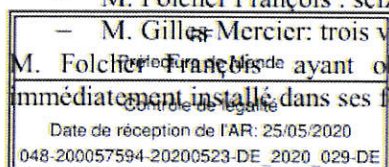
Mme. Michele Buisson ayant obtenu la majorité absolue est proclamée première Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **Election du deuxième Adjoint :**

Ont obtenu :

- M. Folcher François : seize voix (16)
- M. Gilles Mercier: trois voix (3)

M. Folcher François ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième Adjoint et est immédiatement installé dans ses fonctions.



**Election du troisième Adjoint :**

Ont obtenu :

- M. Matthias Cornevaux : trois voix (3)
- Mme. Fabienne Pucheral-Molines : seize voix (16)

Mme. Fabienne Pucheral-Molines ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

**Election du quatrième Adjoint :**

Ont obtenu :

- Mme Florence Boissier: seize voix (16)
- M. Gilles Mercier: trois voix (3)

Mme Florence Boissier ayant obtenu la majorité absolue est proclamée quatrième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.


**Election du cinquième Adjoint :**

Ont obtenu :

- Mme. Christelle Folcher : seize voix (16)
- M. Matthias Cornevaux : trois voix (3)

Mme. Christelle Folcher ayant obtenu la majorité absolue est proclamée cinquième Adjointe et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Stéphan Maurin



RF
Préfecture de Mende
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 25/05/2020
048-200057594-20200523-DE_2020_029-DE